

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 MAI 2016

L'An Deux Mille Seize, le quatre mai à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2016

PRESENTS : MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC- WILLOCQ A. - CESBRON R. - DAILLÈRE F. - ENDUIT C. - VUILLEMIN M. - BATISTA DA CUNHA H.

ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOYE O. - BOUTET JH. - LECOMTE C.

Mme Marie-Claude BERTHELOT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. VOTE DE LA CONVENTION SCOLAIRE 2016 CM20160504-001

Madame Régine GINGREAU, Adjointe à l'enfance, présente le budget de l'OGEC pour 2016.

Monsieur le Maire propose de voter pour attribuer le montant de la convention scolaire pour 2016 à 650.00 € par enfant. Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2016 est évalué par l'OGEC à 63 219.35 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 650 € par enfant soit 97 enfants x 650 € soit 63 050.00 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2. LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CLIMATISATION/CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE CM20160504-002

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, présente le projet pour la consultation en vue du remplacement du système de climatisation/chauffage de la salle polyvalente.

Cela comprend la dépose du système actuel de chauffage (radiateurs gaz et aérothermes électriques) devenu obsolète dans le bâtiment municipal (salle des fêtes, salle de réunion, cantine et option salle de musique) ainsi que le remplacement par un système de chauffage/climatisation afin d'y réguler la température et l'échange de l'air ambiant.

L'isolation étant dans un bon état général, cette modification doit répondre aux besoins des usagers utilisant les locaux, tout en permettant une économie significative dans les dépenses liées au chauffage. La mise en œuvre du chantier est laissée à l'appréciation du candidat qui proposera les solutions qu'il jugera les meilleures. Pour cela, le candidat devra prévoir une visite sur site, en compagnie d'au moins un élu, pour préparer son offre.

Monsieur le Maire propose de voter pour lancer cette consultation et approuver le règlement de consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de lancer cette consultation pour le remplacement du système de climatisation/chauffage de la salle polyvalente sur la base du règlement proposé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. APPROBATION DU PROJET DE PLANTATION DANS LE PARC (PRES DE L'ECOLE) ET DANS LES JARDINS COLLECTIFS ET ADOPTION PLAN DE FINANCEMENT CM20160504-003

Madame Régine GINGREAU présente le projet de plantation dans le parc près de l'école et dans les jardins collectifs de l'écoquartier dans le cadre des journées régionales de l'Arbre et de la Haie campagne 2016.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses :

- Conception du dossier Bocage Pays Branché	440.00 € HT
- Animation Bocage Pays Branché	660.00 € HT
- Fournitures de plants	775.00 € HT
- Paillage copeaux	<u>250.00 € HT</u>
TOTAL	2 125.00 € HT

Recettes :

- Subvention demandée Région programme Semaine régionale de l'Arbre et de la Haie (80 %)	1 700.00 € HT
- Commune (autofinancement)	<u>425.00 € HT</u>
TOTAL	2 125.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, approuve le projet de plantation dans le Parc (près de l'école) et dans les jardins collectifs. Il approuve également le plan de financement proposé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes et à signer tous documents s'y rapportant.

4. LANCEMENT CONSULTATION FOURNITURE REPAS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 CM20160504-004

Madame Régine GINGREAU, Adjointe à l'enfance, présente le projet pour la consultation pour la fourniture des repas de la cantine pour l'année scolaire 2016-2017.

Il sera demandé de faire une proposition en liaison chaude et une proposition en liaison froide pour un menu comprenant entrée, plat-légumes et 2 desserts avec une variante avec un seul dessert.

Monsieur le Maire propose de voter pour approuver le lancement de la consultation ainsi que le règlement correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, approuve le règlement de la consultation et décide le lancement de la consultation pour la fourniture des repas de la cantine pour l'année 2016-2017.

5. REMBOURSEMENT AIDE FIPHFP CM20160504-005

Monsieur le Maire explique qu'un agent de la commune, est bénéficiaire d'une aide du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Cette aide ayant été versée à la commune, il faut maintenant effectuer le remboursement auprès de l'agent concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 2 145.93 € à l'agent concerné et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

6. REMBOURSEMENT VISITE MEDICALE RENOUVELLEMENT PERMIS POIDS-LOURDS CM20160504-006

Monsieur le Maire explique qu'un employé communal, a dû passer la visite médicale en vue du renouvellement de son permis poids-lourd auprès d'un médecin agréé. La consultation de 33.00 € a été payée par l'employé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de rembourser les 33.00 € à l'employé concerné et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

7. DECISION MODIFICATIVE N°1 COMMUNE 2016 CM20160504-011

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative n°1 est nécessaire pour le budget Commune 2016 afin de régulariser des écritures d'inventaire passées aux comptes 21531 et 21532 (réseaux d'adduction d'eau et réseaux d'assainissement), d'inscrire la recette d'amortissement de la révision du PLU faite en 2010 qui a été prévue en dépense pour 886 € au Budget primitif, et d'inscrire

en dépense et en recette une aide reçue au nom d'un agent et que la commune doit lui reverser. La décision modificative n°1 commune est proposée comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			38 746,47	38 746,47	38 746,47
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			38 746,47	38 746,47	38 746,47
2151 Réseaux de voirie			37 878,35	37 878,35	37 878,35
2158 Autres installations, matériel			868,12	868,12	868,12
0022 ACQUISITION MATERIEL	600,00		886,00	886,00	886,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	600,00		886,00	886,00	886,00
2183 Matériel de bureau et matériel	600,00		386,00	386,00	386,00
2184 Mobilier			500,00	500,00	500,00

TOTAL SECTION	600,00	0,00	39 632,47	39 632,47	39 632,47
----------------------	---------------	-------------	------------------	------------------	------------------

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			886,00	886,00	886,00
28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBIL			886,00	886,00	886,00
2802 Frais d'études, d'élaboration,			886,00	886,00	886,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			38 746,47	38 746,47	38 746,47
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			38 746,47	38 746,47	38 746,47
21531 Réseaux d'adduction d'eau			37 878,35	37 878,35	37 878,35
21532 Réseaux d'assainissement			868,12	868,12	868,12

TOTAL SECTION	0,00	0,00	39 632,47	39 632,47	39 632,47
----------------------	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 145,93	2 145,93	2 145,93
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 145,93	2 145,93	2 145,93
6718 Autres charges exceptionnelles			2 145,93	2 145,93	2 145,93

TOTAL SECTION	0,00	0,00	2 145,93	2 145,93	2 145,93
----------------------	-------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 145,93	2 145,93	2 145,93
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 145,93	2 145,93	2 145,93
7718 Autres produits exceptionnels			2 145,93	2 145,93	2 145,93

TOTAL SECTION	0,00	0,00	2 145,93	2 145,93	2 145,93
----------------------	-------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1 pour le budget commune 2016 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

8. ENCAISSEMENT MONTANT RECUPERATION VEHICULE DETRUIT **CM20160504-007**

Monsieur le Maire explique que la commune de Boismé a dû procéder à la destruction d'un véhicule abandonné comme épave sur le domaine public de la commune de Boismé. Le récupérateur du véhicule, HOUDELLOT NEGOCE de Bressuire, remet la somme de 18.80 € HT à la commune en paiement du véhicule au poids.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide l'encaissement de la somme de 18.80 € HT par la commune de Boismé au titre des frais occasionnés par l'abandon de ce véhicule et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

9. EDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 CM20160504-008

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, par le biais du Conservatoire de Musique propose aux écoles qui le souhaitent et après accord du Conseil Municipal de leur commune un temps d'Education Musicale en Milieu Scolaire (EMMS) effectué par un musicien-intervenant du Conservatoire.

Le temps proposé pour l'EMMS pour l'année scolaire 2016-2017 serait de 24 heures.

Le coût de l'heure est fixé à 53 € pour l'année scolaire 2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour un temps d'Education Musicale en Milieu Scolaire de 24 heures pour l'année scolaire 2016-2017.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour que l'opération soit effectuée.

QUESTIONS DIVERSES :

1. **Cimetière** : rendez-vous fixé le 13 mai à 14h30 pour faire le point sur les reprises de concessions.
2. **SUBVENTION APEB 2016 CM20160504-009**

Monsieur le Maire présente les comptes de l'APEB. Il est proposé d'attribuer 2000.00 € pour 2016 au regard des comptes fournis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accorde une subvention de 2000.00 € pour 2016. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE P.A.T.A CM20160504-010

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente deux devis pour l'entretien de routes de la commune avec du P.A.T.A (Point à temps automatique) qui consiste à boucher les trous. Deux propositions pour 20 tonnes de produit à fournir :

- Entreprise BORDAGE de Vasles pour 650 € HT la tonne
- SARL TPF de BOISMÉ pour 710 € HT la tonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote (10 pour TPF, 1 pour BORDAGE et 1 blanc), choisit l'entreprise SARL TPF et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

4. **ECLAIRAGE ROUTE DE CLESSÉ** : Des devis sont en cours de réalisation.
5. **MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES** : Afin de permettre à deux assistantes maternelles de demander leur agrément, il faut que le bâtiment existe. Voir avec la P.M.I. pour valider les plans et les normes.

SIGNATURES**Le Maire,
Yves MORIN****La Secrétaire,
Marie-Claude BERTHELOT**

Patrice GAUTHIER	Eric DIGUET	Régine GINGREAU
Marie-Claude BERTHELOT	Christine ENDUIT	Jean-Hugues BOUTET Absent excusé
Mickaël VUILLEMIN	Olivier MARTIN-JOVÉ Absent excusé	Hélène BATISTA DA CUNHA
Julien HAY	Fanny DAILLÈRE	Ronan CESBRON
Amandine WILLOCQ	Catherine LECOMTE Absente excusée	Yves MORIN